

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quatorze février, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;
Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald
Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence
Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à POCHAT-BARON Pascal ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
 Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 3
Votants : 26

Délibération n° 2023_031 – DOMAINE & PATRIMOINE

Convention de passage de canalisations d'eaux usées entre la commune et le SRB

La pose des canalisations d'eaux usées est assurée par le Syndicat des Eaux Rocailles Bellecombe. Le parcours du réseau passe sur une parcelle cadastrée section B n°1073, propriété de la commune.

Une convention autorisant le passage de ce réseau est proposée à l'approbation du Conseil municipal.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention autorisant le passage de réseaux d'eaux usées sur la parcelle susmentionnée, à intervenir entre le SRB et la Commune
- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant légal, à la signer

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, Les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme

Le Maire,
 Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
 Josette LABAYE

Certifié exécutoire
 Télétransmission sous-préfecture le 27/02/23
 Publication en ligne le 28/02/23
 Pour le Maire et par délégation,
 La Directrice Générale des Services
 Pascale GRANDGIRARD